



1. Le TFE:

- a. est l'équivalent d'un travail de thèse.
- b. est un exercice d'initiation à la démarche de recherche.
- c. vise l'initialisation d'une compréhension et à terme d'une pratique de la recherche.
- d. vise, le plus souvent, la compréhension ou l'explication d'un questionnement à partir d'une situation professionnelle.

2. Lors de la première étape de la démarche de recherche, l'apprenti chercheur:

- a. commence par clarifier le questionnement initial.
- b. commence le plus souvent (selon le cahier des charges institutionnel) par faire le récit d'une situation professionnelle.
- c. commence par analyser la situation qui le questionne.
- d. commence par formuler une question de départ.
- e. Répondent à un ordre chronologique.

3. La formulation de la question de départ:

- a. correspond à une formule mathématique présentant la relation entre la situation exposée et les divers questionnements.
- b. correspond à l'écriture de la question de départ de la manière la plus précise et explicite possible.
- c. correspond à la traduction de la pensée de l'apprenti chercheur dans un registre sémantique faisant écho à son lecteur.
- d. comporte un lien direct et explicite avec la profession infirmière.
- e. comporte uniquement des concepts issus des sciences infirmières.

4. Lors de la recherche documentaire de la problématique pratique, l'apprenti chercheur cherche à:

- a. repérer des documents qui vont lui permettre de cheminer dans la problématisation.
- b. aborder la question de départ sous un angle singulier.
- c. investiguer des concepts mis en évidence dans la formulation de la question de départ.
- d. investiguer des concepts mis en évidence dans la formulation de la question de recherche.

5. En recherche, une question vive est:

- a. une controverse professionnelle ou scientifique.
- b. une question à éviter dans la problématisation.
- c. un thème d'actualité qui met en question les compétences professionnelles.
- d. une question d'actualité à laquelle les savoirs scientifiques peuvent répondre.

6. Un dispositif de recherche est:

- a. un dispositif inventé par l'apprenti chercheur pour répondre à une question de recherche.
- b. un plan conçu pour conduire une recherche.
- c. un design conçu pour conduire une démarche de recherche.
- d. un dispositif construit chronologiquement par l'apprenti chercheur pour répondre à une question de recherche

7. La construction du dispositif de recherche comprend:

- a. le but de la recherche, la question de recherche, la méthode de recherche, la population et l'échantillonnage.
- b. le ou les outil(s) de recueil des données, le ou les technique(s) de traitement des données, le traitement des données.
- c. les considérations éthiques, les critères de scientificité, les forces et limites du dispositif.
- d. le but de la recherche, l'hypothèse de recherche, la méthode de recherche, la population et l'échantillonnage.

8. La définition d'un but de la démarche de recherche:

- a. n'est pas systématique et dépend de la formulation de la question de recherche.
- b. s'inscrit dans une visée de développement des savoirs scientifiques.
- c. se justifie uniquement si une amélioration des pratiques professionnelles est envisageable.
- d. dépend du cahier des charges institutionnel.